

Il est précisé que toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession mentionnée dans le présent procès-verbal s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Le président, M. Samuel Freuler, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette trente-cinquième séance ordinaire du Conseil communal de la législature.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence et salue également le public sur la galerie ou derrière son écran, ainsi que les représentants de la presse.

Il adresse également un grand merci à M. Daniel Bussy, huissier, et à M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de celle-ci. Il remercie aussi l'équipe régie-son et NRTV qui assurent la retransmission en direct des débats, qu'il souhaite respectueux dans la forme et espère engagés dans le fond.

Avant de passer à l'ordre du jour, le président souhaite brièvement revenir sur la séance du Conseil communal du mois de décembre 2025 et le départ des personnes qui devaient assurer la partie animation. Il s'agissait de membres de l'École Pôle-Émotion, active à Gland notamment. Les artistes avaient dû s'échauffer en vue de leur performance prévue à 20h30. Quand elles se sont rendu compte que l'horaire de passage était décalé de façon importante, elles ont malheureusement dû décider, à contre-cœur, de renoncer à se produire en raison des risques de blessures dus au refroidissement de leurs muscles ou tendons. Ayant pris la décision de ne pas interrompre les débats, le président tient à s'excuser encore une fois auprès d'elles pour leur déplacement en vain et les remercie malgré tout d'avoir accepté de répondre à son invitation. Elles auraient toujours plaisir à revenir lors d'une autre séance du Conseil communal.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de de 65 Conseillères et Conseillers.

Il y a 8 excusés (Mmes Marlène Bucca, Carine Koller, Nathalie Lamarque, Stéphanie Larrivé, Sabine Million-Courvoisier et Catherine Sicuranza, MM. Charanjit Dhanjal et Jean-Philippe Genoud).

1 arrivera plus tard (M. Sébastien Bertherin).

1 absent (M. Adrien Frantz).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller a été régulièrement convoqué à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Par courrier du 7 janvier 2026, Mme Isabelle Wegmann a informé le Bureau de son souhait de désormais siéger au sein du Conseil communal en tant que Conseillère hors-parti, avec effet immédiat. Le président donne lecture du courrier reçu.

Le président précise que le siège de conseillère de Mme Isabelle Wegmann reste acquis au parti politique UDC Ville de Gland. En outre, selon les articles 40g al. 5 de la Loi sur les communes (LC) et 55 du Règlement du Conseil communal (RCC), lorsqu'un membre d'une Commission démissionne de son parti ou quitte son groupe politique ou en est exclu, il est réputé démissionnaire de la Commission dans laquelle il représentait ce parti ou ce groupe. Dès lors, il a été ajouté, à l'ordre du jour de ce soir, la nomination d'un membre de la Commission des finances en remplacement de Mme Isabelle Wegmann.

Le Bureau a décidé de formaliser le placement des Conseillers hors-parti dans la zone sud-ouest de la salle, où ils s'étaient initialement installés d'eux-mêmes.

- Dans les délais, le Bureau a reçu un postulat et 2 interpellations :
 - Postulat de Mmes Stella Motta Larrivé et Stéphanie Larrivé intitulé « Développement du concept Fitness Training pour tous et partout ».

Le président demande à Mme Stella Motta Larrivé si elle désire développer son postulat séance tenante; celle-ci répond par l'affirmative. Le postulat, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- Interpellation de M. Sébastien Bertherin intitulée « Prévention incendie et contrôles de sécurité dans les établissements recevant du public à Gland ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président déclare que M. Sébastien Bertherin, qui arrivera plus tard, a annoncé souhaiter la développer ce soir. L'interpellation, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- Interpellation de Mme Véronique Villaine, au nom de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales, intitulée « Modification du Règlement communal sur la gestion des déchets, point sur la situation ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteure si elle désire la développer séance tenante; celle-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2025.
 3. Communications du Bureau.
 4. Communications de la Municipalité.
 5. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales.

Préavis avec décision

6. **Préavis municipal n° 91** relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'achat d'actions de ThermorésÔ SA et l'augmentation du financement en vue de développements à l'horizon 2030.

Autres objets

7. Nomination d'une Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Stella Motta Larrivé, Mme Stéphanie Larrivé et M. José Caiano intitulé « Étude de faisabilité d'un complexe sportif, culturel et jeunesse à Gland incluant piscine intérieure/extérieure et patinoire polyvalente ».
8. Postulat de Mme Ahimara Buffat et consorts intitulé « Pour protéger Gland : étudier un moratoire sur les constructions ».
9. Postulat de Mmes Stella Motta Larrivé et Stéphanie Larrivé intitulé « Développement du concept Fitness Training pour tous et partout ».

10. Interpellation de M. Sébastien Bertherin intitulée « Prévention incendie et contrôles de sécurité dans les établissements recevant du public à Gland ».
11. Interpellation de Mme Véronique Villaine, au nom de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales, intitulée « Modification du Règlement communal sur la gestion des déchets, point sur la situation ».

Divers

12. Nomination d'un membre de la Commission des finances.
13. Divers et propositions individuelles.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

Avec l'arrivée de M. Sébastien Bertherin, le nombre de Conseillers présents passe à 66.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2025

- Le président relève qu'une erreur s'est malencontreusement glissée dans le nombre de Conseillers présents mentionné dans le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025. En effet, 17 Conseillers étaient excusés, et non pas 18 comme évoqué, le nom de Mme Isabelle Kunze ayant été inscrit 2 fois. 57 Conseillers étaient donc présents lors de l'appel, puis 58 avec l'arrivée par la suite de Mme Akuvi Klenam Honkou. La secrétaire s'excuse pour cette erreur, laquelle sera apportée au procès-verbal de la présente séance, et le président remercie les Conseillers pour leur lecture attentive des documents qui leur sont transmis.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2025 tel que modifié.

3. Communications du Bureau

- Le don des jetons de présence des Conseillers lors de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2025 a permis de récolter et de faire une donation de CHF 2'200.- à ASNSD Research Association en faveur du petit Erik, selon la proposition qui avait été faite par le parti GDG Gens de Gland. Le président remercie chaleureusement les Conseillers pour leur générosité et espère qu'ils ont lu dans la presse, en ce début d'année, que la famille d'Erik avait réussi à récolter le montant nécessaire à la mise en route des recherches médicales.
- Le 13 décembre 2025, le président a participé, en bonne compagnie, au repas de Noël des Aînés. Il remercie la Société de Développement de Gland et le comité d'organisation pour ce bel après-midi.
- Le 15 décembre 2025, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.

- Le 12 janvier 2026, en présence notamment des délégués de la Municipalité, des groupes politiques et du Bureau réunis à cette occasion à la Salle communale, il a été procédé au tirage au sort de l'ordre des listes électorales en vue du scrutin du 8 mars 2026. Les résultats ont été affichés aux piliers publics et l'ordre des 7 groupes politiques concourant aux élections communales a été déterminé comme suit :

Conseil communal	
Liste n° 1	PLR
Liste n° 2	ECG - ELAN CITOYENS DE GLAND
Liste n° 3	PARTI SOCIALISTE (apparemment avec Les Vert·e·s de Gland)
Liste n° 4	UDC Gland
Liste n° 5	Les Vert·e·s de Gland (apparemment avec le PARTI SOCIALISTE)
Liste n° 6	GDG Gens de Gland
Liste n° 7	UCD (Union Citoyenne de droite)

Municipalité
UDC Gland
GDG Gens de Gland
Les Vert·e·s de Gland
ECG - ELAN CITOYENS DE GLAND
PLR
Indépendant / UCD (Union Citoyenne de droite)
PARTI SOCIALISTE

- La visite annuelle de la Préfecture a eu lieu le 14 janvier 2026. Mme le Préfet Chantal Turin a approuvé les registres et classeurs demandés, ainsi que les différents documents du Conseil communal émis en 2025, préparés et présentés par le président et la secrétaire.
- Le 2 février 2026, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 12 mars 2026.
- La votation fédérale du 8 mars prochain portera sur les 4 objets suivants :
 - Initiative populaire « Oui à une monnaie suisse libre et indépendante sous forme de pièces ou de billets (l'argent liquide, c'est la liberté) » et contre-projet direct, à savoir l'arrêté fédéral sur la monnaie suisse et l'approvisionnement en numéraire;
 - Initiative populaire « 200 francs, ça suffit ! » (initiative SSR);
 - Initiative populaire « Pour une politique énergétique et climatique équitable : investir pour la prospérité, le travail et l'environnement (initiative pour un fonds climat) »;
 - Loi fédérale du 20 juin 2025 sur l'imposition individuelle.
- Le même jour aura lieu l'élection complémentaire au Conseil d'État, pour lequel l'ordre du tirage au sort est le suivant :

Parti socialiste vaudois - Les Vert.e.s vaudois.es	M. Roger Nordmann
Alliance Vaudoise (PLR – UDC – Le Centre)	M. Jean-François Thuillard
Ensemble à gauche	Mme Agathe Raboud Sidorenko

- Les élections communales auront également lieu le 8 mars 2026.
 - 13 candidats se présentent à la Municipalité, pour 7 places vacantes;
 - 122 candidats se présentent quant à eux au Conseil communal, pour 75 places vacantes.

Le président encourage les Conseillers à voter et à faire voter autour d'eux.

4. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

- Elle tient tout d'abord à excuser M. le Municipal Gérald Creteigny qui a dû partir et qui s'excuse pour cette soirée.

Développement durable

- Le programme de subventions 2026, dont elle avait parlé lors de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2025, fera l'objet ces prochains jours d'un tout-ménage. Parmi les nouveautés se trouvent l'adaptation de la subvention « projet développement durable » et sa déclinaison en une version à court et à moyen terme. Les critères se focalisent sur les projets plutôt que les bénéficiaires et il est désormais possible d'en bénéficier sans être basé à Gland, tant que le projet s'y déroule. La subvention pour la réparation est de retour, mais est limitée aux réparateurs agréés par la ville de Gland. Les autres subventions sont renouvelées pratiquement à l'identique. Les subventions pour les entreprises sont valorisées au moyen d'une communication dédiée, avec également un flyer pour les entreprises.
- Du 25 au 28 mars 2026, le Festival du Film Vert reviendra à Gland. Si le programme est encore sous embargo, la Municipalité invite néanmoins les Conseillers et la population à réserver ces dates de manière à pouvoir y participer au maximum. Cette communication est aussi l'occasion pour elle de remercier les membres de la Commission du Festival du Film Vert, qui œuvrent vraiment d'arrache-pied à son organisation et dont certains sont présents ce soir dans la salle.

Ressources humaines

- Engagements :
 - dès le 5 janvier 2026, une aide-comptable junior à 100 %, au Service des finances;
 - dès le 1^{er} février 2026, une charge à de projet à 80 %, au Service de la population (SPOP);
 - dès le 1^{er} février 2026, une technicienne en bâtiment à 100 %, au Service des bâtiments et de l'urbanisme (SBU).
- Départs :
 - au 31 janvier 2026, un technicien informatique à 50 %, au Secrétariat municipal, qui a pris sa retraite;
 - au 6 février 2026, une chargée de projets à 80 %, au SPOP;
 - au 28 février 2026, un technicien en génie civil à 100 %, au Service des infrastructures et de l'environnement (SIE).

Sécurité et protection de la population

Les événements tragiques survenus le 1^{er} janvier dernier à Crans-Montana ont profondément marqué l'opinion publique. Ils ont rappelé, de manière très concrète, l'importance des questions de sécurité et de protection de la population dans les établissements recevant du public.

Dès la rentrée du 5 janvier 2026, la Municipalité a souhaité s'assurer que la ville de Gland remplissait pleinement ses obligations légales en matière de prévention et de sécurité incendie, et qu'elle disposait d'une vision claire des marges d'amélioration possibles dans le cadre de ses compétences. Aussi, cette semaine-là, des séances individuelles ont été menées avec des chefs de service. La Municipalité a ensuite été informée une première fois de la situation lors de sa séance ordinaire du 12 janvier 2026.

Par la suite, une séance de travail a été organisée par le Secrétaire municipal. Elle a réuni les chefs de service et les collaborateurs de la Police du commerce et de la Police des constructions, ainsi que le responsable des mesures de santé et de sécurité au travail. L'objectif était clair : dresser un premier état des lieux, partager les pratiques existantes, identifier les zones grises et esquisser des pistes de solutions. Cette analyse a permis de confirmer plusieurs éléments importants.

Premièrement, les propriétaires et les exploitants des établissements publics sont les premiers responsables de la mise en œuvre des mesures de protection incendie dans leurs locaux. La Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) confère aux communes une compétence de surveillance des établissements publics, tout en n'imposant aucune périodicité de contrôle. De même, la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) prévoit que la commune peut effectuer des contrôles chaque fois qu'elle le juge nécessaire, là aussi sans obligation ni cadence définie.

Concrètement, à Gland, le concept incendie des bâtiments est vérifié par la Commune au moment de la délivrance des autorisations dans 3 cas précis :

- Pour toutes les nouvelles constructions;
- Pour les rénovations importantes;
- Lors de changement d'affectation d'un bâtiment.

Ces vérifications s'appuient sur un dossier d'enquête comprenant un concept incendie établi par un bureau spécialisé, recommandé par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie. Ce concept constitue une condition préalable à l'octroi d'un permis de construire ou d'exploiter.

Par ailleurs, la Police du commerce communale effectue des contrôles réguliers sur environ 180 lieux et 80 établissements publics tels que des hôtels, restaurants, cafés ou night-clubs. Ces contrôles portent notamment sur les licences des exploitants, les heures d'ouverture, la capacité intérieure et extérieure des établissements, l'Ordonnance sur les prix, la vente de tabac et d'alcool, le bruit, ou encore le respect de la tranquillité publique.

Les contrôles effectués par la Police du commerce n'intègrent pas formellement la sécurité incendie. Toutefois, dans une optique d'accompagnement et en attendant la mise en place d'un dispositif pérenne, la Police du commerce vérifie, dans la limite de ses compétences, que la situation générale semble conforme. Elle questionne les exploitants pour déterminer le degré de connaissance de la personne qui est en charge sur place. En cas de doute ou d'irrégularité apparente, une concertation est engagée avec la Police des constructions communale, puis, si nécessaire, avec l'ECA et la Police cantonale du commerce.

À titre d'exemple, à la suite de ces contrôles, un établissement a fait l'objet d'une inspection conjointe le 3 février 2026, en présence de la Police cantonale du commerce, de l'ECA, de la Police du commerce communale et de la Police des constructions communale, ainsi que du responsable de la sécurité de la Ville. Plusieurs manquements ont été constatés et des mesures immédiates ont été prises afin de garantir la sécurité. Le dossier demeure en cours de traitement et d'autres mesures pourraient être ordonnées, allant jusqu'à la suspension du permis d'utiliser.

La Police du commerce communale a établi une liste des établissements prioritaires afin que les contrôles puissent être réalisés selon un ordre de priorité.

Il convient également de relever que le Canton a constitué un groupe de travail afin de réviser les bases légales, avec l'objectif vraisemblable de combler certaines lacunes ou de renforcer le dispositif de surveillance.

S'agissant des bâtiments communaux, la ville de Gland est propriétaire ou exploitante de nombreuses infrastructures : les écoles, les salles communales, les équipements culturels comme le théâtre, ainsi que les bâtiments administratifs ou encore le centre sportif. À ce titre, elle assume une responsabilité directe en matière de sécurité.

Les échanges ont montré que certains bâtiments communaux ne répondent pas aux normes actuelles de protection incendie, tout en restant conformes aux normes en vigueur au moment de leur construction ou de leur dernière rénovation. Ils sont, de ce fait, juridiquement en règle.

La ville de Gland est également un employeur. Elle se doit donc de protéger ses collaborateurs contre les dangers liés au travail, y compris les risques d'incendie.

Au terme de ce premier état des lieux, la Municipalité constate que la ville de Gland respecte le cadre légal en vigueur. Elle observe toutefois qu'une marge de manœuvre existe pour aller au-delà des obligations légales, tant pour les établissements recevant du public que pour ses propres bâtiments.

La question qui se pose maintenant n'est pas celle de la conformité juridique, mais bien celle du niveau d'exigence et de proactivité que la Municipalité souhaite fixer en matière de protection incendie.

Aussi, sur cette base, la Municipalité entend poursuivre le travail engagé. Elle a confié au Service de la population la mission d'établir des propositions concrètes qui incluent différents scénarii, leurs implications organisationnelles, les ressources nécessaires ainsi que les coûts et les délais associés. Ces éléments permettront à la Municipalité de se positionner de manière éclairée sur les suites à donner.

Par cette communication, la Municipalité tenait à informer le Conseil communal des démarches entreprises immédiatement après les événements de début janvier et à réaffirmer l'engagement de la ville de Gland en matière de sécurité et de protection des personnes.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

Festivités Ombre et Lumière à Gland (FOLG)

Les FOLG ont eu lieu du mois de décembre 2025 au 11 janvier 2026. Un concours a été présenté suite aux photographies prises par le Photo Club Gland, et le soir du 11 janvier 2026 les prix ont été attribués par le jury chargé de choisir, à son avis, les plus belles photographies. Les lauréats sont les suivants :

- 1^{er} prix : M. Daniel Calabrese;
- 2^{ème} prix : M. Jean-Daniel Manier;
- 3^{ème} prix : Mme Lendita Arifaj.

Crèche aux 5 sens

Elle ne sait pas si les Conseillers en ont entendu parler, mais il s'agit d'un magnifique projet qui permettra de poursuivre le temps de Noël porté par le groupe inter-églises de la Commune. Il s'agit de la Crèche aux 5 sens. Elle aura lieu du 29 novembre 2026 au 17 janvier 2027 au Temple de Gland. Cette crèche occupera 150 m², avec plus de 1'000 santons.

La Ville a choisi de soutenir ce projet afin de permettre à tout un chacun de vivre une expérience de Noël vivante, sensorielle, familiale, lumineuse et inspirante. Le groupe inter-églises est à la recherche de bénévoles et 2 soirées d'information sont annoncées les 19 mai et 17 novembre 2026.

Soirée des acteurs culturels

Le Service de la culture souhaite renforcer le dialogue avec les acteurs culturels qui vivent et/ou exercent leurs activités artistiques sur le territoire glandois. Dans cette perspective, la Municipalité a le plaisir de convier les acteurs culturels concernés à une rencontre visant à favoriser les échanges, à mieux cerner leurs attentes et à présenter les orientations actuelles de la politique culturelle communale.

Cette rencontre se déroulera dans un cadre convivial et comprendra une présentation de la politique culturelle en vigueur, suivie d'un temps d'échange dédié aux besoins, préoccupations et perspectives des artistes pour les années à venir. Elle aura lieu le 24 février 2026, à 18h30, au foyer du théâtre de Grand-Champ.

Labellisation « Commune en santé »

La ville de Gland a obtenu pour la première fois le label « Commune en santé » en 2020. La durée de validité du label étant de 5 ans, la Municipalité a confirmé sa volonté de renouveler ce label pour les 5 ans à venir.

Ce renouvellement consiste en la mise à jour de l'inventaire des mesures ayant un impact favorable sur la santé physique et mentale de la population. La promotion de la santé est pensée comme une plus-value de toutes les politiques publiques de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Actuellement, le Service de la culture et des affaires sociales se charge, avec Unisanté, de préparer la labellisation qui, si elle est validée, devrait arriver dans le courant 2026.

Dingue de ciné

Du 15 au 19 février 2026, une pause cinéma sera proposée durant les vacances scolaires, laquelle s'intitule « Dingue de ciné ». Il y aura des films pour les familles, avec par exemple « Mon ami Barry », un ciné-mini pour les tout-petits, « La femme de ménage », qui rencontre un beau succès, ou « Hamnet ». Le programme complet est à découvrir sur le site Internet sors.gland.ch.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil enfance, jeunesse et écoles)

Bilan des activités des travailleurs sociaux de proximité (TSP)

Au cours des 6 derniers mois, l'équipe des TSP est intervenue dans les classes des 10S, 11S et du RAC afin de présenter ses missions, ses objectifs et ses actions. Ces interventions ont permis de renforcer la visibilité du service et d'établir un lien direct avec les jeunes.

Plusieurs situations de harcèlement et de vandalisme ont été signalées, nécessitant des passages quotidiens durant les pauses de midi et en fin de journée scolaire, notamment dans les secteurs de Grand-Champ, des Tuillières et des Perrerets, ainsi que dans les quartiers situés à proximité des écoles.

De manière générale, ces présences visaient à renforcer la surveillance et à prévenir les nuisances causées par certains élèves, telles que les déchets laissés sur place ou les désagréments occasionnés aux habitants du voisinage. Ces actions ont également permis d'identifier un groupe de jeunes d'environ 13 ans dans ce secteur. Ce groupe commence à se faire remarquer dans l'espace public et fera l'objet d'un suivi attentif par l'équipe des TSP afin d'observer son évolution et de prévenir d'éventuels débordements.

Concernant un autre groupe de jeunes âgés de 11 à 13 ans, l'équipe des TSP a été sollicitée par l'école, la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ), ainsi que par les responsables de l'UAPE Uni'Vert et de la Maison de l'Enfance. Ces jeunes présentent un manque de respect marqué envers les installations, les bâtiments scolaires et le jardin destiné aux plus petits situé derrière la Maison de l'Enfance. Lors d'une séance réunissant l'ensemble des partenaires, il a été convenu que les ASP seront contactés dès l'apparition du groupe concerné afin de signifier clairement l'interdiction d'occuper cet espace par une présence en uniforme. En parallèle, les TSP poursuivent leurs actions auprès de ce groupe dans une démarche de création de lien et de modification progressive des comportements. Comme les Conseillers peuvent le constater, ceux qui posent des problèmes sont de plus en plus jeunes et les TSP cherchent régulièrement le contact avec leurs parents pour les sensibiliser.

Ce bilan ne représente bien sûr qu'un échantillon des nombreuses interventions menées par les TSP. À cela s'ajoutent notamment les Sport'Ouvertes à la salle de gymnastique de Mauverney, des ateliers pour apprendre à gérer le stress et les émotions, le soutien au Parlement des jeunes, et le triporteur « Chill and prevention », régulièrement présent dans les cours d'école.

Le nouveau bus électrique, que le Conseil communal avait accepté avec le budget 2025, est enfin arrivé en fin d'année passée. Il permettra aux TSP d'être plus visibles dans les quartiers, et ce magnifique bus sera présenté à la population ce printemps, lors d'un marché.

L'atelier de l'Envol à l'école

Elle a le plaisir de présenter un nouvel atelier intitulé « L'atelier de l'Envol à l'école », mis en place par l'Office de l'enfance. Ces ateliers ludiques ont pour objectif de favoriser, en douceur, l'entrée à l'école des enfants, en mettant l'accent sur l'autonomie, le partage et le vivre-ensemble. Le premier atelier se tiendra le 4 mars 2026 à la Maison de l'Enfance des Perrerets. Toutes les informations et les détails pratiques se trouvent sur le site Internet de la Commune.

Économie

- Les Conseillers ont reçu sur leur table le programme de Gland Académie, qui est très fourni, pour la période de février à juin 2026. 34 personnes étaient présentes lors de la conférence qui s'est tenue le 3 février 2026 à la Salle communale. C'était une belle réussite, avec une très bonne ambiance.
- Le 26 février prochain aura lieu la première édition de la Table des entrepreneurs, au restaurant L'Égée, à La Combaz. Par la suite, ces rencontres auront lieu dans un café ou un restaurant glandois différent.
- La Soirée des entreprises aura lieu le 3 mars 2026. Il s'agit d'un événement annuel dont la dernière édition avait très bien fonctionné, mais il sera certainement plus petit à l'avenir. La Municipalité invite donc l'ensemble des entreprises glandoises afin de leur présenter les différents services de la Ville et pour faire du réseautage. Il invite les Conseillers et la population à venir y faire un tour.
- L'Incubateur Nouvelle Économie, qui est organisé une année sur deux en alternance avec le Prix Nouvelle Économie, aura lieu cette année. Les inscriptions sont ouvertes. Cela permet aux entrepreneurs d'avoir des conseils donnés par un réseau d'experts locaux, et les dépenses sont couvertes par la Commune jusqu'à 80 % des besoins de l'expert en question, plafonnées à CHF 6'000.-. Toutes les informations utiles se trouvent sur le site Internet de la Commune.
- Le 22 janvier dernier, la Municipalité a organisé une soirée avec les commerçants du Vieux-Bourg au Café du Rallye. L'inauguration du Vieux-Bourg, qui aura lieu le 9 mai 2026, et notamment organisée avec eux. Il s'agira bien sûr d'une fête pour l'ensemble du Vieux-Bourg, mais les commerçants auront aussi la part belle et cet événement est organisé avec eux.

Sports

- Le programme « Bouge ! » pour l'année 2026 a été distribué dans les boîtes aux lettres de la population glandoise. Ce programme regroupe tous les événements organisés cette année. Il est de plus en plus fourni, avec de plus en plus d'événements qui sont toujours gratuits, notamment :
 - Les Mérites sportifs, qui auront lieu le 25 mars 2026 à Grand-Champ. Ils sont organisés une année sur deux à Gland, en alternance avec Nyon. Cette manifestation est ouverte à tous;
 - Le Tir de l'Amitié, qui aura lieu le 26 septembre 2026;
 - La patinoire mobile, qui est encore en route actuellement, mais dont l'inauguration en 2026 aura lieu le 30 octobre 2026.
- Le 23 janvier dernier, comme elle le fait régulièrement, la Municipalité a invité 15 clubs sportifs à la patinoire afin de discuter avec eux et leur permettre de réseauter entre eux. C'était aussi une jolie réussite, avec une petite soirée raclette.
- Et il termine avec l'événement qui est le plus important pour les sports à la ville de Gland, à savoir la Gland Spring Run, qui aura lieu le 19 avril 2026. Suite aux différentes petites critiques reçues, la capacité des inscriptions a été augmentée, passant de 1'200 à 1'500 personnes. Des habitants glandois râlaient parce qu'ils n'avaient pas réussi à s'inscrire alors que des non-glandois y étaient parvenus, et ils trouvaient cela scandaleux pour une course gratuite. La Municipalité a dès lors réagi et cette année, à partir du 9 mars 2026 et pendant 2 semaines, les inscriptions ne seront ouvertes qu'aux glandois. Puis, dès le 23 mars 2026, les inscriptions seront ouvertes au reste du monde.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Équipement et espaces verts, gestion des déchets et forêts)

Travaux du Vieux-Bourg

Comme les Conseillers l'auront peut-être remarqué, depuis le 2 février 2026, les travaux de démolition des fontaines du périmètre ont débuté, en vue de leur remplacement. Pour rappel, bon nombre de ces fontaines n'étaient plus adaptées, étaient fissurées ou présentaient des problèmes d'étanchéité. La Municipalité les a donc faites analyser et a ensuite travaillé avec la Commission de l'urbanisme pour justement proposer un concept intéressant. Ce projet vise à valoriser le patrimoine glandois, à améliorer la qualité des aménagements urbains, et à proposer à la population des équipements durables, esthétiques et adaptés aux usages actuels. Ainsi, plusieurs fontaines seront démontées durant le mois de février puis remplacées :

- Entre la Grand'Rue 23 et 43, les fontaines seront remplacées par des copies conformes en pierre naturelle du Jura afin de préserver le caractère historique du site;
- À proximité de la Grand'Rue 69 et de la Rue du Borgeaud 21, les fontaines seront remplacées par des modèles en acier corten au design contemporain et durable;
- La fontaine de la Rue du Borgeaud 21 sera relocalisée sur la nouvelle placette du Café du Rallye, contribuant ainsi à la mise en valeur de cet espace convivial;
- La fontaine située à la Rue du Borgeaud 42 a déjà été rénovée dans un souci de conservation du patrimoine existant;
- La fontaine de la Rue du Jura 12 a été démontée dans le cadre du réaménagement de la parcelle privée et sera remplacée par une fontaine en pierre naturelle.

Pour le reste des travaux, à la Rue du Jura et au secteur nord, les travaux d'aménagement de surface arrivent à leur terme et, sous réserve de conditions météorologiques favorables, la pose des enrobés est prévue en 2 étapes les 11 et 13 février 2026. Durant ces interventions, de 07h00 à 17h00, la circulation automobile sera interdite et les accès privés ne seront pas accessibles. Elle attire également l'attention de la population sur le fait que l'accès au parking des Perrerets nord ne sera pas possible le 13 février 2026 en raison des travaux dans le carrefour. Il s'agit de la pose de la couche de base, les revêtements définitifs seront posés ultérieurement durant les vacances d'avril.

À la Rue du Nord, les travaux d'aménagement de surface se finalisent également sur l'axe principal de la future zone de rencontre du Vieux-Bourg. La pose des enrobés est planifiée le 12 février 2026, avec une impossibilité d'accès tant pour les véhicules que pour les piétons de 07h00 à 17h00. Là aussi, seule la couche de base sera posée, le revêtement définitif sera aussi posé durant les vacances d'avril.

À la Grand'Rue, la reprise des travaux dans le secteur est planifiée au lundi 16 février 2026, durant la période des vacances scolaires. La durée de l'intervention est estimée à environ 3 semaines, sous réserve encore une fois de la météo. D'autre part, durant le mois de février, l'ensemble des barrières du secteur de la place du Temple et de l'Administration seront remplacées, les travaux d'aménagement paysager seront finalisés et le mobilier urbain sera mis en place.

STEP du Lavasson

Le chantier de construction, ainsi que les travaux liés au nouveau réseau, ont repris le 12 janvier dernier, après la trêve hivernale. Sur le Chemin du Stand, la pose des réseaux se poursuit selon le calendrier, depuis le stand de tir, et les travaux avancent tranquillement du côté de Vy-Creuse.

Concernant les conduites reliant la future STEP du Lavasson à celle de la Dullive, les travaux se poursuivent également de part et d'autre des voies CFF, entre le Chemin En Plannaz et la halle du terrain de tennis d'En Bord. La cellule d'arrivée du micro-tunnelier, situé du côté d'En Plannaz, est en cours de réalisation, entraînant la fermeture de l'accès côté voies CFF. Afin de garantir l'accès aux riverains, un chemin goudronné a été réalisé, permettant l'accès aux propriétés par l'arrière du secteur pour tous les types de véhicules.

Enfin, les travaux de forage des pieux de la cellule poussée ont débuté du côté de la halle du tennis, le forage sous les voies CFF étant pour sa part prévu au mois d'avril 2026.

Elle a été interpellée par Mme Katia Annen qui s'interrogeait, à juste titre, du défrichage qui a été fait entre le domaine de La Lignière et le Chemin du Vernay. Il est vrai que c'est un petit choc que de voir ces nombreux arbres abattus, mais ce sont des travaux forestiers réalisés par le groupement forestier de l'AGFORS. Il s'agit d'un défrichage provisoire pour pouvoir réaliser certains travaux liés à la STEP. La zone sera reconstituée par plantations et régénération naturelle. Quant au bois qui a été coupé, celui-ci est valorisé par sa transformation en bois pour du mobilier urbain et alimentera également le chauffage à distance.

Assainissement de l'éclairage public

Les travaux se poursuivent toujours selon le calendrier établi. Les travaux arrivent gentiment au bout, avec la rénovation des 17 rues initialement prévues, et le préavis arrive donc à son terme. Durant les mois de février et mars 2026, des travaux de finition auront lieu, notamment à la Rue du Perron, aux Tuillières, au Chemin de la Chavanne et au Chemin du Ruttet.

Jardin du souvenir pour animaux domestiques

Le Jardin du souvenir pour les animaux de compagnie est ouvert du côté de la parcelle de l'ancien WWF. Des travaux de finition, notamment l'encensement des surfaces, restent encore à réaliser, et ceux-ci sont prévus pour le mois de mars 2026. L'ouverture de ce nouveau lieu de recueillement a été annoncé par l'Office de la communication le 2 février dernier. Une page web dédiée est maintenant disponible sur le site Internet de la Commune, laquelle présente les différentes possibilités qui sont offertes à la population en cas de décès de leurs animaux de compagnie.

Giratoire « En Brex »

Ce giratoire, se situant entre le parc de la Dôle et le nouveau quartier des Lisières, va être revu avec la plantation de 3 arbres majeurs et sera complété avec des arbustes et des vivaces, dans la continuité de ce qui a été fait avec le parc de La Combaz.

M. Yves Froidevaux, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- L'inauguration de la surélévation et la rénovation du collège de Grand-Champ a eu lieu le 29 janvier dernier. La Municipalité et les utilisateurs remercient le Conseil communal d'avoir accepté ce préavis, puisque les retours tant des visiteurs occasionnels présents ce jour-là que des utilisateurs sont très positifs par rapport à la finalisation de ce projet. Il reste encore quelques petits travaux de finition ou de correction à l'intérieur du bâtiment, lesquels sont habituels dans ce genre de chantier très important.
- La Municipalité transmettra aux Conseillers la présentation du Plan d'affectation communal (PACom) qui a été faite avant la présente séance du Conseil communal. Il invite la population et les Conseillers à venir à la Salle communale le mercredi 11 février 2026, à 19h30, pour un moment un peu plus long et une rencontre sur cette même thématique.

5. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales

- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

6. Préavis municipal n° 91 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'achat d'actions de ThermorésÔ SA et l'augmentation du financement en vue de développements à l'horizon 2030

- M. Nicolas Pellet, président et rapporteur de la Commission des finances (COFIN), déclare qu'une petite erreur s'est glissée dans le préavis au niveau du nombre d'actions à acheter, lequel n'a aucun impact sur le montant global qui est demandé au travers de ce préavis.

Il rappelle le vœu présenté par dite Commission, qui est le suivant :

- Puisque la Municipalité affirme réfléchir à des formes de subventions pour les locataires, la COFIN souhaite qu'elle présente des pistes de soutien, sans subventions directes, le plus rapidement possible, afin que cette source d'approvisionnement en chaleur reste compétitive par rapport à toutes les autres sources, surtout dans les phases initiales de son développement, ceci dans le but de stimuler l'attractivité et renforcer la solidité du socle de clients qui permettra d'arriver à une densité suffisante.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté, en tenant compte de la modification sur le nombre d'actions à acheter.

- Avant d'ouvrir les débats, le président revient juste sur un élément qui avait été soulevé lors de la séance du Conseil communal du mois de décembre 2025. Mme Véronique Villaine avait pris la parole concernant l'éventuelle récusation de M. Rasul Mawjee. Des discussions à ce sujet ont eu lieu lors de l'apéritif ayant suivi dite séance, et il en est ressorti que dans la mesure où aucune transaction financière n'a lieu entre le Data Center, dont M. Rasul Mawjee est collaborateur, et la société ThermorésÔ SA, il n'était pas nécessaire que le précité se récuse sur ce préavis. D'entente avec Mme Véronique Villaine, il n'a pas été donné suite à son intervention.

- La discussion est ouverte.

- Mme Véronique Villaine : déclare que puisqu'il est parlé de Data Center, elle aurait quand-même une question, parce que le projet est très lié à celui-ci. Existe-t-il des garanties que celui-ci va rester ? Alors elle sait qu'un deuxième Data Center va être construit. Étant informaticienne, elle sait aussi qu'aujourd'hui il y a peu de risques, parce qu'il y a vraiment une grosse demande pour avoir des données en Suisse. Suite aux différents mouvements politiques existants, la population a plutôt tendance à rapatrier ses données en Suisse qu'ailleurs, elle ne pense donc pas qu'il y ait un gros risque. Mais elle aimerait quand-même savoir si le fait de faire tout ce système et toutes ces constructions a été évalué pour un Data Center qui peut-être, dans 5 ou 10 ans, n'existerait plus.

- M. Gilles Davoine : répond qu'aucune évaluation supplémentaire que celles mentionnées par Mme Véronique Villaine n'a été faite. C'est-à-dire que quand un Data Center est déjà plein à craquer aujourd'hui et qu'un deuxième est en construction, avec notamment la demande de l'intelligence artificielle qui occupe de manière extrêmement importante le premier Data Center de Gland, la Municipalité estime qu'effectivement cela devrait perdurer. Mais après, est-ce que Swissquote va rester ? Cette société construit une tour, mais peut-être qu'elle ne va pas rester non plus. Il aurait tendance à dire que ce sont les risques de la vie. Et malgré tout, même si elle sait que là cela ne suffirait pas, à l'inverse du Data Center qui suffirait à lui tout seul, et comme cela est mentionné dans le préavis, la Municipalité n'a pas mis tous ses œufs dans le même panier, en faisant en sorte qu'il y ait aussi la STEP. Alors là, si cette dernière disparaît, il n'y comprendrait plus rien.

La STEP apporte quand-même aussi de la chaleur, il y a donc ces 2 possibilités, et la Municipalité peut toujours réfléchir à d'autres choses. Il ne pense pas que de toute façon le Data Center se terminerai d'un jour à l'autre. Et pour aller peut-être un peu plus loin dans la réponse, il est quand-même prévu, dans la convention entre la SEIC et le Data Center Stack, que la chaleur est mise gratuitement à disposition. L'une des conditions supplémentaires de la Romande Énergie est qu'il y ait désormais une convention signée avec ThermorésÔ SA pour identifier cette société comme le récipiendaire de cette chaleur gratuite.

- Mme Anik Freuler : demande ce qui se passerait avec cette transaction et toutes ces actions si d'aventure le Conseil communal venait à refuser ce préavis.
- M. Gilles Davoine : répond que ce ne serait pas bon. La SEIC et la SEFA veulent se séparer de leurs actions, alors la SEIC pas entièrement, la SEFA entièrement, parce qu'elles n'ont plus les capacités aujourd'hui de faire les investissements nécessaires, et c'est le cas de nombreux gestionnaires de réseau de distribution (GRD) en Suisse, qui sont quand-même à la peine financièrement, et cela ne va pas s'arranger avec toutes les nouvelles lois et ordonnances qui sont arrivées. À partir du moment où il n'y a pas la possibilité de faire ces investissements, et bien ils ne sont pas faits, et dans ce cas-là on ne développe pas, ou peu, ou pas assez en tout cas, le chauffage à distance. C'est là tout le problème. Alors après la Municipalité peut envisager de fonctionner autrement, mais elle pense qu'avec ce que Gland a déjà fait – et il croit que cela est bien résumé dans le rapport de la COFIN – et vu la façon dont elle se positionne par rapport à ces énergies et à son Plan climat notamment, cela serait extrêmement dommage que la Commune ne puisse pas développer ce réseau de chauffage à distance. Il est vrai que pour l'instant c'est encore cher et que d'autres possibilités existent, mais celles-ci, comme le gaz ou le mazout, vont gentiment disparaître, en tout cas légalement parlant, et le chauffage à distance sera quand-même forcément l'une des sources principales pour se chauffer à l'avenir. Il est donc non seulement nécessaire que Gland investisse dans celui-ci et, comme déjà dit, cela reste un investissement à moyen voire à long terme. Il pense qu'aucune personne présente ce soir dans la salle ne sera plus au Conseil communal ou à la Municipalité quand cela rapportera de l'argent, mais cela doit en rapporter et la Romande Énergie est dans le bateau parce qu'elle est persuadée que cela va effectivement rapporter de l'argent. C'est donc un investissement qui est très utile pour la suite des événements et l'apport de chaleur, mais qui est aussi un vrai investissement au sens économique du terme.
- M. Rasul Mawjee : ne va pas parler pas ici au nom du Data Center, il va laisser ce dernier de côté. Il travaille dans un Data Center depuis plus de 20 ans et la question s'est toujours posée de quoi faire avec la chaleur qui est émise, à savoir soit la mettre dans la nature ou la valoriser. Et cela fait 20 ans qu'il est essayé de valoriser cette chaleur. De nombreux paysans situés autour du Data Center disent à ce dernier « ah oui, chouette, amenez-moi la chaleur en hiver, et je la prends ». Quand il leur est répondu que ce sont eux qui doivent venir la chercher, ils répondent que non, qu'ils sont des paysans, qu'ils ne peuvent pas faire 500 km de tranchées et investir un demi-million pour venir chercher la chaleur, et qu'il faut que ce soit le Data Center qui l'amène dans les champs. Et c'est un dialogue qui reste sur ce fonds-là depuis une vingtaine d'années. Il l'a toujours connu. Il a aussi été constaté que la ville et le canton de Genève ont étatisé la démarche du chauffage à distance et la transmission de la chaleur. Si l'on regarde tous les projets à travers le pays, c'est toujours l'état parce que seul un chauffage à distance ne peut pas vivre. La grande question est donc de savoir si la Ville veut faire le chauffage à distance ou non. Si l'on se dit que le chauffage à distance n'a pas d'avenir et que c'est une mauvaise solution, il faut la laisser tomber. La question est aussi stratégique que lorsque l'on a fait l'eau courante dans la Ville, et il croit qu'il l'a dit la dernière fois. C'est la même chose que quand la Ville a été raccordée à l'électricité. C'était aussi insurmontable comme prix, mais cela s'est fait gentiment, et aujourd'hui on a l'électricité. Le gaz a eu son époque, il est en train de partir peut-être gentiment, et il y a aussi eu les égouts. Et il pense que le chauffage à distance est le moyen de transférer la chaleur, de récupérer de l'énergie où il y en a, par exemple avec la STEP.

Il existe une centrale de chauffage à Eikenøtt et une aux Perreretts, et il croit qu'il y en a aussi une à la Cité-Ouest. Si l'on voulait tout à coup demander à 150 propriétaires de changer leurs chaudières, d'enlever le mazout ou d'enlever quelque chose, ce sera difficile. Par contre, lorsque l'on va changer le chauffage à distance, à pellets ou à gaz quelque part dans la Commune, et bien c'est tout de suite 200 habitations qui vont être assainies et qui vont utiliser des énergies renouvelables ou qui émettent très peu de CO². Il pense donc que cette centralisation va permettre une rénovation et un passage vers quelque chose de plus environnementalement friendly.

Il n'est pas un écolo pur et dur, il roulait dans une voiture qui consommait plus de 18 litres au 100, mais aujourd'hui il est passé à la voiture électrique et il a une pompe à chaleur, parce que cela fait partie de l'évolution et d'une évolution normale. Il ne l'a pas fait pour des aspects écologiques mais pour des questions techniques afin de pouvoir éliminer les nuisances et la pollution du centre de la ville. Lorsque la Grand'Rue sera complètement raccordée au chauffage à distance et que les gens vont s'y raccorder, et bien peut-être qu'il n'y aura plus de cheminée qui émettra du CO² au milieu de la ville. Donc voilà, c'est pour cela qu'il dit que c'est une décision stratégique à prendre, et non plus uniquement financière ou autre chose.

- Mme Ahimara Buffat : déclare ce qui suit :

« Nous souhaitons rappeler quelques points essentiels qui invitent à la prudence avant d'engager près de CHF 20 Mios dans la société ThermorésÔ SA. Principalement, l'ancienneté d'un projet ne justifie pas de nouveaux investissements. Ce n'est pas parce qu'un projet a 10 ans et qu'on y a déjà investi que nous devons absolument continuer. Les décisions publiques doivent se baser surtout sur les situations actuelles et non pas sur les dépenses passées. Si aucun investisseur privé ne se positionne, c'est souvent parce que le risque est trop élevé ou la rentabilité trop faible. Faire transférer ce risque sur la collectivité revient à faire assumer à la Ville un pari industriel que d'autres refusent à prendre. Les sources à chaleur, comme la STEP et le Data Center comme cela a été précité, ne garantissent pas une stabilité sur 20 ou 30 ans. Pourtant, c'est sur cette durabilité que la ville devra amortir ces investissements. Miser massivement sur des sources incertaines est un risque majeur à notre sens. La collaboration avec Romande Énergie n'efface pas les risques. La majorité du capital, des cautions et des emprunts reste à la charge de la Commune. En cas d'échec, ce sont les finances publiques qui devront absorber presque tout. La transition énergétique ne dépend pas d'un seul projet, comme l'a clairement relevé M. Rasul Mawjee. De nombreuses alternatives existent (rénovation, pack collectif, solaires, réseau plus petit). Être « Cité de l'énergie » ne signifie pas financer n'importe quel chauffage à distance, et surtout pas à n'importe quel prix. Le modèle économique reste fragile. Selon une masse critique des clients qui n'est pas garantie, le réseau sera déficitaire pendant des années et, sans subvention, il ne sera pas compétitif. Avec des subventions, il coûtera encore plus cher à la Ville. La contradiction est évidente.

En conclusion, nous soutenons la transition énergétique, mais pas au prix d'un engagement financier disproportionné reposant sur des hypothèses optimistes et des risques qui seront assumés uniquement par la collectivité. Nous devons privilégier une stratégie énergétique diversifiée, flexible et financièrement soutenable, plutôt que de nous enfermer dans un projet unique et à très haut risque. C'est pour cette raison que l'Union démocratique du centre vous invite à ne pas soutenir ce préavis. »

- M. Sébastien Bertherin : soutient à titre personnel ce projet. Il pense qu'investir dans ce projet c'est investir dans l'avenir, tout comme investir dans les enfants c'est investir dans l'avenir. Peut-être que les lois vont changer, que l'on n'aura plus accès aux chauffages à mazout. Il a été fait un parallèle sur le prix. Il est certain qu'actuellement celui-ci est trop cher, mais peut-être que cela sera moins cher avec plus de clients. Le fait de remplir sa cuve à mazout est peut-être pour l'instant un peu moins cher que de se mettre dans ThermorésÔ, mais le jour où un propriétaire devra changer sa cuve, il devra aussi se poser cette question. Il pense que ce projet est vraiment important pour l'avenir, pour nos enfants et petit-enfants. Il y a bien un jour où tout le monde devra se raccorder au même réseau pour pouvoir se chauffer et éviter de polluer.

Donc oui, c'est un risque, mais il pense qu'il faut le prendre et espérer que plus de gens pourront se raccorder à ce système. Il est vrai qu'il va falloir rouvrir les routes puis les refermer pour se raccorder, mais la Municipalité a déjà pensé à trouver des solutions pour ouvrir ces routes le moins possible. Il enjoint donc les Conseillers à soutenir ce projet pour l'avenir de la Ville.

- Mme Christine Girod : déclare tout d'abord ses intérêts, elle est membre du Conseil d'administration de la société ThermorésÔ SA, en qualité de représentante de la ville de Gland bien entendu, et donc non pas à titre personnel. Mais d'un autre côté, elle est quand-même en charge du développement durable de la ville de Gland et souhaite juste confirmer que cette extension du chauffage à distance et que l'investissement qui est demandé ce soir au Conseil communal font pleinement partie de la stratégie énergétique développée par l'Office du développement durable, qui s'inscrit complètement dans les visions du Plan climat et qui permettra, en tout cas pour ce qui touche au chauffage, de pouvoir afficher un bilan intéressant dans 15 ou 20 ans, quand cette deuxième partie sera terminée. Il s'agit d'une étape importante pour la ville de Gland qui, en réalité, a tout à sa disposition. Il y a un Conseil d'administration qui est prêt à travailler pour installer des choses à Gland, des partenaires avec lesquels il y a des discussions très fortes par rapport à l'engagement des uns et des autres au niveau financier, un partenaire qui a été nommé tout à l'heure, soit la Romande Énergie, qui a aussi des objectifs financiers et de rentabilité et qui ne va pas investir juste pour faire plaisir à la ville de Gland. Des objectifs clairs doivent donc être tenus, lesquels sont fixés dans la planification communale. Et il faut bien se rendre compte que c'est une opportunité incroyable pour la ville de Gland que d'avoir aujourd'hui, sur son territoire, des partenaires qui sont prêts à investir et à soutenir le développement durable de cette manière-là, et d'avoir l'entreprise Stack qui permet de récupérer de la chaleur afin d'éviter de l'envoyer dans le ciel, comme cela a été dit. Et elle croit qu'il faut aussi vraiment mesurer cette opportunité.

Il a été parlé du mazout et du gaz. Selon les actualités du Grand Conseil, la Loi cantonale va évoluer et va devenir de plus en plus difficile avec ces énergies-là et il faudra trouver d'autres choses. Et quelles sont ces autres choses pour le chauffage ? Bien sûr qu'il existe de nombreuses possibilités, comme les pompes à chaleur, le solaire, ou peut-être d'autres techniques qui vont arriver. Mais si pour chaque gros bâtiment, par exemple l'école de Mauverney ou la parcelle de l'ex-WWF qui va être construite avec un grand volume, on doit mettre des pompes à chaleur partout, cela va aussi poser d'autres problèmes. Et elle croit qu'il y a aussi quelque chose à comprendre, c'est qu'il y a un outil quasiment à disposition et qui peut être déployé dans toute la ville de Gland. Beaucoup de choses ont déjà été faites au nord de la Ville, mais il faut aussi voir les développements qu'il y aura dans le sud, avec des gros bâtiments, avec des collectivités et des Plans d'affectation qui doivent se faire. C'est donc une réelle opportunité pour Gland de pouvoir profiter de cette source de chaleur qui, malgré tout, est une source de chaleur écologique qui est reconnue au niveau de la Loi sur l'énergie. Elle invite donc vraiment les Conseillers à soutenir ce projet. Il est vrai qu'il faut un peu de courage pour dire oui aujourd'hui à CHF 11 Mios et que ce n'est pas évident. Mais il y a 10 ans, le Conseil communal de l'époque a aussi pris des risques en investissant, et il y a quand-même aujourd'hui énormément de ménages qui sont chauffés par le chauffage à distance. Elle pense sincèrement que c'est quelque chose dont la Ville a besoin pour assurer son futur.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 8 avis contraires, 5 abstentions signifiées, le Conseil communal décide :

- 1. d'accepter le préavis municipal n° 91 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'achat d'actions de ThermorésÔ SA et l'augmentation du financement en vue de développements à l'horizon 2030, corrigé au niveau du nombre d'actions à acheter;*

- II. d'accorder le crédit de CHF 11'448'000.- et d'autoriser la Municipalité à acquérir ~~20'880~~ 24'650 actions de ThermorésÔ SA au prix de CHF 2'088'000.- et procéder à l'augmentation du financement à concurrence de CHF 9'360'000.- par augmentation du capital-actions et/ou des réserves légales issues de capital, soit par l'octroi de prêts;
- III. d'autoriser la Municipalité à cautionner les emprunts bancaires contractés par ThermorésÔ SA à concurrence de CHF 10'200'000.-;
- IV. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 11'448'000.-.

AUTRES OBJETS

7. Nomination d'une Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Stella Motta Larrivé, Mme Stéphanie Larrivé et M. José Caiano intitulé « Étude de faisabilité d'un complexe sportif, culturel et jeunesse à Gland incluant piscine intérieure/extérieure et patinoire polyvalente »

- La secrétaire suppléante donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :
Premier membre : M. Michel Girardet, PLR
Membres : M. Daniel Richard, GDG – Mme Albulenë Ukshini Sefa, PS-Les Vert-e-s – Mme Ahimara Buffat, UDC – M. José Caiano, hors-parti.
- Le président informe l'Assemblée que la convocation de cette Commission incombe à son premier membre et invite les membres de celle-ci à se retrouver en fin de séance pour convenir d'une date.

Par ailleurs, le président informe les membres de la Commission technique que la Municipalité se tient à la disposition de celle-ci afin de répondre à toute question et, si elle y est invitée, pour participer à leur séance.

- La discussion est ouverte.
- M. José Caiano : demande, afin que les membres de la Commission aient tous le même niveau d'information pour traiter cet objet, si la Municipalité pourrait leur faire parvenir les renseignements suivants :
 - Existe-t-il un document formalisé présentant la vision globale de la Municipalité pour les infrastructures sportives à moyen et à long terme que la Commission pourrait consulter ou recevoir ?
 - Sur quelles données objectives la Municipalité s'appuie-t-elle pour affirmer que les projets en cours répondent aux besoins actuels et futurs de la population et y a-t-il une étude des besoins ou des projections démographiques utilisées ?
 - Une analyse comparative a-t-elle été réalisée entre une patinoire et une piscine couverte pour déterminer la priorité d'investissements. Si oui, sur quels critères ?
 - La Municipalité pourrait-elle préciser le stade exact d'avancement des projets évoqués (étude préliminaire, avant-projet, validation cantonale, financement, etc.) ?
 - Existe-t-il déjà des estimations, même indicatives, des coûts d'investissement et d'exploitation ?
 - L'option de mutualiser plusieurs infrastructures sur le même site avec des synergies énergétiques a-t-elle été étudiée ?

Ces différents éléments pourraient-ils être partagés avec les membres de la Commission afin que ceux-ci puissent tous travailler avec le même niveau d'information ? Son objectif n'est évidemment pas de ralentir les projets, mais de permettre à la Commission et au Conseil communal de se prononcer en connaissance de cause, avec une vue d'ensemble claire et transparente.

- Le président rappelle juste qu'il s'agit d'une Commission chargée d'étudier la prise en considération d'un postulat.
- M. Gilles Davoine : allait exactement dans le même sens que le président, c'est-à-dire qu'il y a là plus de questions, pour la prise en considération, que dans le postulat qui doit être pris en considération. Donc il le dit tout de suite, c'est non. Il prend sur lui, mais il ne va pas donner les informations demandées par M. José Caiano. Par contre, comme cela a été dit, la Municipalité est à disposition et il participe volontiers à la séance de la Commission afin que cette dernière ait absolument toutes les informations souhaitées qui sont en possession de la Municipalité et pour que tout le monde soit à la même enseigne. Mais là, il ne faut pas confondre. Sur la nomination d'une Commission visant à estimer si le Conseil communal va prendre ou non en compte un postulat, il n'est pas possible de poser plus de questions et d'obtenir des éléments qui seraient ceux éventuellement obtenus par la réponse de la Municipalité au postulat s'il était accepté.
- M. Rasul Mawjee : a bien entendu les propos de M. le Municipal Gilles Davoine. Serait-il quand-même envisageable de transmettre à la Commission le montant des investissements faits par la Ville ces 15 dernières années, ainsi qu'une fourchette de ce que cela pourrait coûter ? Cela permettrait aux Conseillers d'avoir une idée et de savoir ce qui a déjà été fait et ce qui devrait être fait si ce postulat était pris en considération.
- M. Gilles Davoine : déclare que cela fait toujours beaucoup pour une Commission chargée de préavis sur la prise en considération d'un postulat, et s'agissant des informations demandées par M. Rasul Mawjee, les Conseillers savent où les trouver. Il ne sait pas s'il travaille pour les Conseillers maintenant, mais il existe un plan des investissements, avec des éléments quand-même assez clairs. Et c'est aussi compliqué, parce que comme déjà dit et redit, pour la patinoire qui est prévue, c'est un montant qui est de CHF 0.- parce que la Municipalité veut la faire sous la forme d'un DDP. Et tout ce que la Municipalité a dépensé, les Conseillers le savent aussi, en plus M. Rasul Mawjee est membre de la Commission des finances. Il est donc assez surpris par de telles requêtes qui sont juste des informations que les Conseillers peuvent trouver en demandant à Gemini ou à ChatGPT car échéant, il est sûr que ces programmes les trouvent rapidement. Mais il vient volontiers discuter avec la Commission et peut garantir qu'il viendra avec ces éléments. Il peut même venir avec M. Julien Ménoret, boursier communal, que les Conseillers aiment beaucoup et apprécient, qui est très compétent et qui peut donner presque instantanément toutes ces réponses.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Avant de passer aux points suivants, le président rappelle que selon l'art. 73 RCC, ce dernier peut soit renvoyer les propositions présentées à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande, soit prendre en considération immédiatement les propositions et les renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.

8. Postulat de Mme Ahimara Buffat et consorts intitulé « Pour protéger Gland : étudier un moratoire sur les constructions »

- Le président passe la parole à Mme Ahimara Buffat pour le développement de ce postulat.

- Mme Ahimara Buffat : va faire grâce aux Conseillers de la lecture du postulat dans la mesure où ces derniers ont certainement pris 15 minutes de leur temps durant les vacances de Noël pour en prendre connaissance. Elle déclare ce qui suit :

« Nous ne débattons pas aujourd'hui d'une question idéologique, nous débattons d'une question de capacité, de responsabilité et de durabilité, tant sur le plan territorial que financier. Depuis plus de 15 ans, notre Commune connaît un développement intense et continu. Des quartiers entiers ont été construits, des projets d'envergure ont vu le jour, et plusieurs sont encore en cours de réalisation. Cette croissance est un fait. Elle est visible, elle est mesurable et surtout déjà largement engagée.

Le moratoire que nous proposons ne remet pas en cause ce qui a déjà été construit, ni les projets déjà autorisés ou en cours, ni même les PA dont a parlé M. le Municipal Yves Froidevaux auparavant. Il part au contraire d'un principe de bon sens. Ces projets vont encore produire leurs effets pendant de nombreuses années, tant sur le plan des infrastructures que sur les finances communales. Car la question n'est pas seulement urbanistique, elle est aussi financière. Lors de précédents débats, MM. Rasul Mawjee et Martin Ahlström ont rappelé avec justesse l'importance d'une gestion rigoureuse des finances communales et d'un budget maîtrisé qui n'hypothèque pas l'avenir des générations futures. Cet objectif, nous le partageons pleinement. Or chaque nouvelle construction entraîne des charges durables : des routes, des écoles, des crèches, des réseaux, de la sécurité, de l'entretien et du personnel communal. Ces coûts ne sont pas ponctuels mais ils s'inscrivent sur des décennies. Continuer à densifier, sans pause ni bilan, c'est accentuer une augmentation constante des dépenses de fonctionnement, une pression accrue sur les investissements et, à terme, le risque de reporter la facture sur nos enfants, soit par l'endettement, soit par une hausse future des impôts.

Pendant que les immeubles se multiplient, nos infrastructures accusent un retard manifeste. Nos axes routiers sont saturés. La RC1, l'Avenue du Mont-Blanc, la Vy-Creuse et les accès autoroutiers sont congestionnés quotidiennement. Les travaux se succèdent : Grand'Rue, Rue du Jura, Borgeaud, la STEP du Lavasson, non pas par confort, mais parce que nous sommes constamment en train de rattraper un développement trop rapide. Et ces travaux coûtent cher. Ils pèsent lourdement sur les budgets actuels et les budgets futurs. Ajouter aujourd'hui de nouveaux projets alors que ceux en cours ne sont pas encore livrés ni pleinement intégrés dans les planifications, c'est décider sans vision d'ensemble. C'est refuser de tirer un bilan sérieux des 15 dernières années, tant sur le plan urbanistique que budgétaire. Le moratoire de 5 ans que nous proposons est temporaire, proportionné et responsable. Il doit permettre 3 choses essentielles.

- *Finaliser et analyser sérieusement le Plan d'affectation communal, dont nous avons eu un petit aperçu aujourd'hui, afin d'être certain que le cadre est clair, réaliste, et surtout financièrement soutenable;*
- *Adapter à la population les infrastructures existantes et déjà engagées avant d'en accueillir davantage, et le faire surtout dans le respect maîtrisé;*
- *Préserver la qualité de vie et l'identité de Gland, tout en évitant de transférer nos choix d'aujourd'hui sur les épaules des générations à venir.*

Ce moratoire n'est pas un refus du développement. C'est un temps de pause, un temps de lucidité, un temps de responsabilité financière et territoriale. Il place l'intérêt des habitants actuels, anciens comme nouveaux, avant celui des promoteurs. Il s'inscrit pleinement dans la logique défendue par ceux qui souhaitent une commune solide financièrement, aujourd'hui comme demain.

Voter le moratoire, ce n'est pas dire non à Gland. C'est dire oui à une croissance maîtrisée, à des finances saines et à un avenir qui ne sacrifie pas nos enfants. Je vous invite donc à soutenir cette proposition et vous en remercie ».

- La discussion est ouverte.
- M. Yves Froidevaux : aimerait amener quelques éléments et compléments de réflexion par rapport à la proposition qui a été déposée.

Il existe effectivement dans la LAT et la LATC ce que l'on appelle les zones réservées, qui permettent de suspendre temporairement la constructibilité d'un secteur en attendant la révision d'un PACom ou d'un PA. L'ensemble d'une commune pourrait même être faite comme une seule zone réservée et il est donc possible de le faire de manière morcelée ou totale. L'outil qui est évoqué est donc effectivement le bon.

Quels en sont les effets ? Il voit là une première problématique par rapport à la proposition qui est faite, parce que les postulants proposent de suspendre un certain nombre d'objets. Or l'utilisation de cet outil est beaucoup plus stricte, c'est-à-dire qu'aucune construction n'est possible. Il peut y avoir des rénovations de bâtiments sans modification de leur volume, et la seule exception concerne les bâtiments à vocation d'activité professionnelle, lesquels pourraient augmenter très légèrement. Cela signifie également qu'avec un tel moratoire un certain nombre de projets peuvent être enterrés, que ce soit le tiers-lieu ou d'autres projets, puisque la Commune ne pourrait simplement pas les construire, ni même démolir et reconstruire, ni construire une nouvelle école par exemple.

L'effet est bien d'attendre un PACom, et comme les Conseillers ont pu l'entendre aujourd'hui, celui-ci est sur les rails, il a déjà été transmis au Canton pour un examen préliminaire et sera mis en consultation, puis il en sera discuté au Conseil communal en fin d'année.

Et puis il faut parler de la procédure. Pour faire un moratoire, il ne suffit pas que le Conseil communal en vote un aujourd'hui. Selon la LATC, il faut faire un Plan de zones réservées, un règlement, un rapport d'aménagement, un examen préliminaire au Canton, puis un examen préalable au Canton, une enquête publique avec possibilité d'opposition, la levée des oppositions, et vient ensuite une décision du Conseil communal. Il faut compter 2 ans de procédure si tout va bien, voire 3 ans s'il y a des oppositions, et on peut imaginer que tel sera le cas pour un tel projet. Et il y a aussi un coût. Il est parlé d'économies, mais évidemment que toute la procédure a un coût, avec des spécialistes qui devront accompagner la Commune dans ses démarches, la levée des oppositions, sans oublier les procès qui pourraient être ouverts de la part de promoteurs ou d'acheteurs de parcelles qui attaqueraient la Commune en demandant des dommages et intérêts puisqu'ils ne pourront pas, pendant un certain nombre d'années, effectuer les travaux et les projets qu'ils avaient prévus, et cela représente potentiellement des millions de francs à la charge de la Commune.

Afin de rassurer la postulante et les Conseillers, il aimerait dire qu'il y a quand-même un certain nombre de choses qui existent. Tout d'abord, l'art. 47 LATC permet à la Municipalité de bloquer un projet dès le moment où un PACom est en cours d'élaboration et est à bout touchant. La Municipalité peut donc utiliser cet art. 47 LATC pour bloquer tout projet qui serait contraire aux objectifs de la Commune. Et il y a surtout le Conseil communal. Il rappelle, s'agissant de toutes les questions qui sont posées, notamment celles concernant la densification et les infrastructures, que le Conseil communal devra se prononcer sur le PACom et que les Conseillers auront évidemment leur mot à dire sur ce qui est proposé, si cela leur convient ou non, ils pourront s'exprimer lors des débats sur le processus mis en place, et ils auront donc tout en main. S'agissant des PA spécifiques, comme cela a été le cas pour La Combaz par exemple, là aussi le Conseil communal aura son mot à dire, décidera, prendra des décisions et pourra renvoyer le projet à la Municipalité s'il estime que ce projet ne lui convient pas ou qu'il y a une densité trop forte.

Les Conseillers ont donc tout en main pour bien faire et finalement pour répondre aux interrogations de Mme Ahimara Buffat. Et ce n'est pas en faisant un moratoire que les réponses seront apportées, c'est bien évidemment en débattant et en construisant ces projets avec la Municipalité que les Conseillers pourront agir réellement sur la densification et l'évolution de la ville de Gland, et sur le besoin d'infrastructures qui vont finalement découler de ces différentes nouvelles constructions.

Dans le postulat, il est posé la question de l'impact de la société Swissquote Bank SA. Comme toute entreprise d'une certaine taille, Swissquote possède un plan de mobilité, lequel était lié à son extension. Il s'agissant évidemment une obligation, et Swissquote a fait un énorme effort en passant de 634 places de parc à 344, et en favorisant notamment les transports publics, sa proximité avec la gare étant évidemment un atout fort pour cela. Une étude a été effectuée et un effort a été fait de leur côté. La Municipalité ne fait donc pas n'importe quoi. Lorsqu'il y a des projets, que ce soit un quartier ou une entreprise qui grandit de cette manière, des analyses de mobilité sont faites et des plans de mobilité sont élaborés. Ce sujet avait d'ailleurs été débattu par le Conseil communal lors du PA de La Combaz, avec notamment des aménagements qui avaient été demandés pour tenir compte de cela. Finalement, les Conseillers ont tout en main pour répondre et débattre des questions qui ont été soulevées par Mme Ahimara Buffat, et la Municipalité invite les Conseillers à refuser ce moratoire, puisque d'une part il sera probablement refusé par le Canton, qui aura la possibilité de l'accepter ou non, il va probablement être décidé après l'adoption du PACom, et l'enjeu financier est relativement important, notamment avec des possibilités que la Commune soit attaquée juridiquement.

- M. Rasul Mawjee : remercie M. le Municipal Yves Froidevaux pour toutes ces explications. Il a lu le postulat et a constaté que la première démarche était la saturation du trafic. Très bien. Et il s'est posé la question de savoir si le moratoire allait régler ce problème; il n'a pas compris. Deuxièmement, il a été dit qu'il y aura effectivement toujours beaucoup de dépenses et qu'il faudrait avoir des recettes. Mais en bloquant la construction des logements et l'arrivée de nouveaux habitants dans la Commune, cela va bloquer l'augmentation des recettes; il n'a donc pas compris non plus. Pour les surfaces administratives, c'est pareil. De nouvelles entreprises ne pourraient donc pas s'installer à Gland. Par contre, il ne sait pas si Schilliger a ce projet, mais ce commerce a tellement de terrains qu'il pourrait faire un centre commercial qui serait rempli le samedi, ce qui engendrerait de la circulation. Il pense donc que ce postulat, s'il est pertinent, devrait être travaillé par la Municipalité sous une forme ou une autre. Lors des prochaines élections, seuls 4 municipaux sortant se représentent. Il propose que certaines réflexions, ciblées sur des sujets bien précis, puissent être abordées avec la nouvelle Municipalité lorsqu'elle sera en place. Il ne va donc pas soutenir ce postulat ce soir et attendra la nouvelle législature pour voir s'il est mieux ciblé et répond à quelques besoins directs.

- M. Michel Girardet : déclare tout d'abord que dans le postulat il est parlé d'une Vy-Creuse saturée. Cela fait plus de 35 ans qu'il y habite, il n'y a jamais vu un bouchon. Ensuite, un moratoire est beaucoup trop restrictif. M. le Municipal Yves Froidevaux a dit qu'il fallait 2 à 3 ans de discussions, plus peut-être 5 ans, cela va bloquer les choses pendant un sacré bout de temps, et il aimerait l'étayer par un exemple. Certaines villas ont été construites dans les années 1960 ou 1970, selon les normes de l'époque, lesquelles étaient tout sauf exigeantes au niveau de l'isolation, avec du chauffage électrique – vu que la SEIC poussait à fond les chauffages électriques à cette époque – et il arrive maintenant régulièrement, et c'est normal, ce sont les choses de la vie, que les héritiers de ces anciennes maisons, souvent avec des terrains relativement importants, souhaitent construire 2 ou 3 maisons mitoyennes par exemple, voire une triple. Et on va leur dire qu'ils ne peuvent pas le faire, qu'ils doivent attendre 3 ans, 5 ans ou 8 ans pour que les choses évoluent. Et pendant ce temps-là, que vont-ils faire ? Ils vont devoir attendre et vont laisser ces maisons en l'état – donc dans un état qu'il qualifierait de quasiment vétuste – plutôt que de faire de nouvelles constructions qui pourraient justement répondre aux normes actuelles. Il trouve donc que cela serait vraiment quelque chose de beaucoup trop contraignant et restrictif pour ceux qui, par exemple, hériteraient de ces maisons. C'est pour cela qu'il invite les Conseillers à refuser ce postulat.

- M. Jérôme Frachebourg : souhaite juste soulever 2 ou 3 points par rapport à ce postulat et à l'intervention de Mme Ahimara Buffat. Il est proposé de tout geler pendant 5 ans. Le Conseil communal attend un PACom depuis 1988, soit depuis 38 ans. Et là on ajouterait encore 5 à 7 ans au nouveau PACom alors qu'il est à bout touchant ? Il ne trouve pas cela très logique, même si Mme Ahimara Buffat dit qu'elle n'en veut pas du tout au PACom et que cela n'empêcherait pas celui-ci.

Personnellement, il pense quand-même que le fait de faire une zone réservée de 5 ans bloque le PACom. Il est reproché à la Municipalité un manque de planification d'ensemble, mais quel meilleur instrument de planification d'ensemble qu'un PACom qui sera prochainement présenté au Conseil communal ?

Et aussi, d'après ce qu'il entend, il y aurait un grand retard dans les infrastructures. Mais si on gèle tout pendant 5 ans, il ne voit pas tellement comment ce retard va être rattrapé. On ne peut plus rien toucher, c'est gelé. Pour lui aussi, l'instrument du moratoire de 5 ans et de la zone réservée n'est pas le bon moyen. Le PACom est le meilleur moyen, et comme l'a dit M. le Municipal Yves Froidevaux, c'est dans ce PACom que le Conseil communal pourra agir pour, le cas échéant, limiter une certaine croissance. Il invite donc les Conseillers à refuser ce postulat.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 6 oui, 6 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse de prendre en considération le postulat de Mme Ahimara Buffat et consorts intitulé « Pour protéger Gland : étudier un moratoire sur les constructions » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

9. Postulat de Mmes Stella Motta Larrivé et Stéphanie Larrivé intitulé « Développement du concept Fitness Training pour tous et partout »

- Le président passe la parole à Mme Stella Motta Larrivé pour le développement de ce postulat.
- La discussion est ouverte.
- M. Michel Girardet : a beau être un grand fan de sport, il doit dire que ce postulat l'interpelle quand-même. Certes on est en période électorale, mais tout de même. Il croit que s'il y a une commune qui, ces dernières années, a fait énormément pour le sport, c'est bien la ville de Gland. Il rappelle juste que le Conseil communal
 - a accordé un crédit d'environ CHF 6 Mios pour rénover En Bord;
 - a accordé un crédit de CHF 1,5 Mios pour les terrains synthétiques;
 - a voté un crédit d'étude d'environ CHF 600'000.- pour refaire les Perrerets – et s'il y a CHF 600'000.- de crédit d'étude, il imagine bien que les aménagements vont coûter quelques millions en plus;
 - a accordé un crédit de CHF 110'000.- pour refaire le parc de la Dôle.

Les Conseillers ont reçu l'ordre du jour pour la séance du mois de mars, et un préavis pour aménager le Ruttet sera présenté en première lecture.

Il trouve assez fantastique tout ce que l'on peut faire actuellement à Gland au niveau des activités. À l'entrée du centre sportif, un panneau décrit les 16 activités différentes que l'on peut y pratiquer. En ce qui le concerne, il croit que sur l'arc lémanique, il n'existe aucun autre centre sportif où l'on peut pratiquer autant d'activités qu'à Gland. M. le Municipal Gilles Davoine a parlé tout à l'heure du programme « Bouge ! ». À l'époque, il avait déjà eu l'occasion de mettre en valeur ce qui est fait par ce programme. Il s'agit d'activités gratuites ouvertes à tout le monde. Et le Service des sports fait vraiment un travail extraordinaire. Le chef de ce Service n'a pas attendu le dépôt de postulats pour vraiment proposer de nombreuses activités à la population glandoise. C'est pour cela que, personnellement, il ne voit pas du tout l'utilité de ce postulat. Le Service des sports fait ce qu'il faut, a plein d'idées, et il pense qu'il n'est pas nécessaire d'encombrer ce Service avec ce postulat.

- Mme Stella Motta Larrivé : déclare que c'est très bien, elle félicite la Municipalité pour tous les équipements qu'il y a déjà dans la ville de Gland, surtout au centre sportif, c'est super, elle les utilise souvent. Mais si on parle d'un sédentarisme et des gens qui n'ont pas la possibilité d'aller au centre sportif ou qui n'ont pas la possibilité de s'inscrire dans les cours gratuits proposés par la Commune. Et si on parle de ce facteur-là, elle croit que ces équipements existent dans toutes les villes de Suisse, de quartier en quartier, afin que les gens puissent les utiliser. Il est parlé là de santé publique, et cela ne coûte pas énormément d'argent. Par exemple, à Neuchâtel, cela cartonne et cela n'a coûté que CHF 50'000.-.

- M. Gilles Davoine : a presque hésité à prendre la parole tellement ce que M. Michel Girardet a dit était bien et juste. Il remercie quand-même Mme Stella Motta Larrivé pour ses propos et pour reconnaître effectivement le nombre d'activités offertes par la Commune. Au-delà de ces activités, qui se trouvent dans le programme « Bouge ! », il y a notamment l'urban training, qui a vraiment pour vocation d'utiliser le mobilier urbain pour justement, dans le cadre de cours encadrés par une personne vérifiant que les exercices soient faits correctement, ni trop fort, ni trop vite ou autre, ce qui ne serait pas le cas dans le postulat proposé ce soir. L'urban training rencontre un beau succès, même s'il n'y a pas non plus 200 personnes sur liste d'attente. La Municipalité essaie de faire des choses qui sont cohérentes par rapport à la demande. Il y a quand-même toujours la piste vita, qui existe depuis longtemps. Et si les gens sont tellement sédentaires qu'ils n'arrivent même pas à rejoindre le centre sportif à pied, il n'est pas sûr qu'ils arrivent vraiment à faire quelque chose sur ces machines de fitness, et cela l'intrigue donc un peu. Il y a aussi le street workout, notamment au centre sportif et vers la Pépinière, à côté de la Salle communale. Et puis il y a quand-même de nombreux autres lieux où l'on peut déjà faire du sport, par exemple aux Perrerets ou à Grand-Champ, où grâce à des BoxUp, il est possible d'avoir des ballons de basket gratuitement. D'autres équipements de ce type se trouvent partout dans la Ville. Il y aura bientôt la couverture des terrains de basket. Le budget participatif a permis à ce projet de voir le jour, et cela permettra aussi d'organiser des événements à des endroits différents et où les gens pourront se réunir. Donc il ne voit pas non plus tellement l'intérêt du postulat. La seule chose de fautive qu'a dite M. Michel Girardet – et il en est triste – est qu'il n'existe pas de Service des sports. Il y a un dicastère des sports, avec un délégué aux sports.

Au-delà de cela, ce n'est pas quelque chose qui a été identifié, d'autant plus que cela a été testé. 2 machines de fitness urbain se trouvent en effet au parc de la Dôle, lesquelles avaient été mises en test à l'époque car la Municipalité avait des doutes par rapport à ces installations. Ce test a montré que cela ne fonctionnait pas. Alors peut-être que cela marcherait et qu'en mettant beaucoup de machines partout les gens les utiliseraient. Pour sa part, selon le temps qu'il fait, selon la pluie ou le froid, il n'en est vraiment pas convaincu. Des tests ont été réalisés, lesquels ne se sont pas révélés concluants, et il n'a pas tellement envie de prendre ce pari compte tenu de ce qui a été constaté et de tout ce qui est déjà offert à la population. Et cela aurait quand-même un coût. Alors il avoue que, pour la Municipalité, l'enjeu est quand-même largement moins important que le postulat sur le moratoire qui a été présenté précédemment, et elle ne va donc pas se battre des heures sur ce sujet. Il est vrai que la Municipalité aurait plutôt tendance à dire que cela va déjà très bien à Gland, qu'il y est fait beaucoup de choses, que ce projet-là n'a pas fonctionné, que Gland n'est pas comparable à des villes de la taille de Neuchâtel, et que ces machines sont souvent placées à des endroits spécifiques, avec une vue, au bord du lac ou autre, ce qu'il ne serait pas possible de faire à Gland.

Il invite donc les Conseillers à plutôt refuser ce postulat, lequel donnerait quelque travail supplémentaire à l'Administration, et qui ne semble pas particulièrement nécessaire à la Municipalité en l'état des choses à Gland.

- M. José Caiano : remercie encore une fois la Municipalité, elle fait énormément pour le sport, et cela est reconnu tous les jours. Cependant, il ne comprend pas trop le Conseil communal, parce que le fait d'installer des équipements directement dans les quartiers permet non seulement l'accès facilité à des activités physiques, mais permet aussi de renforcer la cohésion sociale, les échanges informels entre les habitants et le vivre-ensemble, donc des choses que tout le monde partage.

Le fitness de proximité s'inscrit dans des nouveaux modes de vie urbaine et il trouve que ce soir, si les Conseillers refusent ce postulat, ce serait manquer de donner cette chance à la Ville. Surtout que ce postulat va dans une bonne action et va aussi dans le sens de la Municipalité parce qu'il peut être beaucoup plus développé dans la mesure où ils pourraient être développés dans les quartiers, à la plage et à d'autres endroits, et peut-être faire des parcours de distance entre les quartiers. Cette réflexion va donc beaucoup plus loin et il trouverait vraiment dommage de passer à côté de cette occasion.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 11 oui, 11 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse de prendre en considération le postulat de Mmes Stella Motta Larrivé et Stéphanie Larrivé intitulé « Développement du concept Fitness Training pour tous et partout » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

10. Interpellation de M. Sébastien Bertherin intitulée « Prévention incendie et contrôles de sécurité dans les établissements recevant du public à Gland »

- Le président passe la parole à M. Sébastien Bertherin pour le développement de son interpellation.

- M. Sébastien Bertherin : pense que Mme la Syndique Christine Girod a répondu en grande partie à son interpellation dans ses communications en début de séance et il la remercie pour ses réponses et les clarifications apportées. S'il a déposé cette interpellation, c'est parce que vu la gravité de ce type d'événement, il était pour lui essentiel que le Conseil communal soit informé et que le dispositif mis en place à Gland soit clairement posé. Par la suite, la Municipalité pourrait-elle simplement indiquer comment elle envisage le suivi des contrôles et à quel moment le Conseil communal pourra recevoir un point de situation. Enfin, pour le reste, il remercie la Municipalité et il considère que l'interpellation a atteint son but, à moins que d'autres Conseillers aient d'autres questions.

- La discussion est ouverte.

- Mme Christine Girod : se permet de prendre la parole puisqu'elle a été interpellée. Elle remercie M. Sébastien Bertherin pour cette déclaration. Il pose la question de savoir « quand ». La seule chose qu'elle peut dire aujourd'hui, c'est que le Conseil communal a effectivement le droit d'être informé de ce qui va se passer au vu des informations qu'elle a données. Le « quand », c'est un peu difficile. Pourquoi ? Parce que, comme les Conseillers l'imaginent bien, la ville de Gland n'est pas la seule commune à se poser cette question. Les personnes responsables de la sécurité, que ce soient des entreprises privées ou des institutions publiques, sont en ce moment un peu surchargées de questions de ce type-là, et si la Commune doit faire appel à quelqu'un, cela va prendre un peu plus de temps. Mais de toute façon la Municipalité fera des retours réguliers au Conseil communal sur ce sujet qui effectivement a non seulement marqué les esprits, mais qui a ébranlé tout le monde tant sur le plan humain et sur le plan de la violence de cet événement, que sur les aspects purement de sécurité. Donc bien évidemment que la Municipalité reviendra vers le Conseil communal en temps voulu.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

11. Interpellation de Mme Véronique Villaine, au nom de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales, intitulée « Modification du Règlement communal sur la gestion des déchets, point sur la situation »

- Le président passe la parole à Mme Véronique Villaine pour le développement de son interpellation.
- Mme Véronique Villaine : na va pas relire toute l'interpellation puisque les Conseillers l'ont reçue. Elle confirme juste qu'elle a lancé le sujet au sein de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales, que cette interpellation a été coécrite avec ses membres, et c'est donc vraiment au nom de cette Commission et en son nom propre qu'elle présente cette interpellation. Des propositions concernant le Règlement sur la taxe déchet ont été faites à la Municipalité, qu'elle ne détaillera pas là puisqu'elles sont encore à l'étude, lesquelles pointent notamment sur les taxes au *prorata* et les taxes pour les micro-entreprises qui ont un chiffre d'affaires peu élevé ou un taux de personnel assez faible. C'est en réalité ce que la Commission traite régulièrement une fois par an lorsqu'elle rencontre les contestataires. Elle pense donc qu'il faut quand-même faire évoluer le Règlement, puisque ces questions arrivent régulièrement, et elle a envie de dire dans quasiment 98 % des cas. Les membres de la Commission ont donc fait des propositions à la Municipalité il y a environ une année, et comme aucune réponse n'a été reçue à ce jour, elle souhaite juste savoir où en est le projet de nouveau règlement et quand celui-ci, avec ses modifications ou pas, puisqu'elles sont en discussions, verra le jour. Elle remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- M. Gilles Davoine : déclare que la Municipalité a décidé de répondre immédiatement à cette interpellation.

Alors oui, effectivement, tout est juste. Il est vrai que la Municipalité a sollicité la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales de manière à avoir ses avis éclairés sur les quelques éléments qui la turlupinaient et que la Municipalité n'y a pas encore donné suite. Et il explique volontiers, tant à la Commission qu'au Conseil communal, pour quelles raisons.

Il va reprendre les 2 points principaux qui sont évoqués dans l'interpellation. Il y a d'abord cette fameuse réduction de la taxe au *prorata temporis*, parce qu'effectivement on se dit d'emblée que c'est scandaleux et que c'est une injustice infame que les personnes qui arrivent ou qui quittent la Commune en cours d'année doivent payer l'intégralité de la taxe. Qu'est-ce que c'est que cette histoire ? C'est une injustice qu'il faut modifier.

En premier lieu, il est toujours bon de rappeler que la Commune est pile dans le cadre et juste légalement parlant puisque le Tribunal cantonal, dans un arrêt daté du 23 avril 2015, avait confirmé le fait que la ville de Gland pouvait exclure le calcul *prorata temporis* et avait ainsi ratifié le Règlement communal sur la gestion des déchets tel qu'il avait été accepté par le Conseil communal de Gland. Voilà pour la partie purement juridique. Après, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas malgré tout faire en sorte que cette injustice crasse soit levée. Sauf que cela pose un petit problème, à savoir que cette injustice touche les gens qui viennent d'emménager à Gland, c'est bien, la Ville les accueille volontiers, cela devient des glandoises et des glandois et la Municipalité est très contente. Mais cela touche aussi les gens qui quittent Gland. Et cela représente quand-même 12 % de la population en moyenne chaque année et un coût annuel de CHF 60'000.-. Et comme les Conseillers le savent, mais il le rappelle quand-même, ces taxes déchets sont des comptes affectés, qui doivent être équilibrés. Si l'on perd CHF 60'000.- pour régler une injustice envers ceux notamment qui quittent Gland, il faudra faire payer ces CHF 60'000.- à quelqu'un d'autre puisque l'équilibre a été rompu, et ce sont les glandois qui restent qui vous doivent payer ces CHF 60'000.-, la taxe va devoir être augmentée, et à son avis cela serait également une injustice de procéder de la sorte afin d'être plus juste envers ceux qui viennent d'arriver à Gland ou qui quittent la Ville.

Il voit des Conseillers qui discutent entre eux et qui dodelinent de la tête. Alors on peut discuter, mais ce n'est pas si évident que cela. C'est-à-dire que si l'on met CHF 60'000.- dans un sens, et bien ce seront les glandois qui sont fidèles qui vont devoir payer un montant supplémentaire, et il sait que cela a d'ailleurs créé quelques discussions au sein de la Commission elle-même, parce qu'il y a effectivement là un petit dilemme. Que fait-on ? Dans quel sens va-t-on ? Augmente-t-on la taxe pour les glandois qui sont fidèles pour « récompenser » une partie de ceux qui quittent la Ville ? La Municipalité ne sait pas, mais c'est l'un des sujets. L'injustice qu'il y aurait avec cette taxe qui n'est pas au *prorata temporis* n'est donc pas si évidente que cela et reste malgré tout légale.

S'agissant du 2^{ème} point évoqué, à savoir la mise en place d'un allègement de la taxe pour les micros-entreprises dans certaines conditions, par exemple pour un indépendant qui travaille à domicile, cela est aussi correct légalement parlant. Le système repose donc sur cette fameuse taxe fixe et taxe proportionnelle, la taxe de base couvrant les coûts fixe d'infrastructure absolument indépendamment des déchets qui sont produits, selon la logique soutenue par la jurisprudence fédérale. Il n'y a donc pas de souci non plus au niveau réglementaire et légal. Maintenant, est-ce effectivement une injustice d'avoir un indépendant, qui n'est donc pas une personne morale différente de la personne physique, qui va payer 2 fois la taxe ? Oui, on peut se dire que cela peut être le cas pour certains et dire qu'il ne produit pas plus de déchet que son voisin. Mais d'un autre côté, personnellement, si son voisin qui est indépendant, et qui est par exemple garagiste, coiffeur ou traiteur, soit des professions qui, on le sait, génèrent passablement de déchets, il va se demander pour quelle drôle de raison ce voisin, qui est habitant et qui exerce une activité d'indépendant, même s'il n'y a pas de personne morale différente, et dont l'activité produit énormément de déchets, paierait-il la même taxe que lui. De nouveau, il s'agit d'un cas juridiquement correct et l'injustice que cela semble créer n'est pas si évidente que cela. Une injustice réparée en créerait une autre. Voilà la première raison pour laquelle la Municipalité n'a pas été si pressée de bouger, parce qu'elle n'est pas si sûre de ce qu'elle doit faire.

Et au-delà de cela, un rapport de la Cour des comptes paru en octobre 2024 incite à ce qu'il y ait désormais un projet de révision de la Loi cantonale sur la gestion des déchets. C'est en cours, mais cela prend plus de temps que prévu parce qu'une refonte globale de la loi est envisagée. Dans une récente réponse, le Canton a informé la Municipalité que normalement, dans le courant 2026, un règlement-type modifié va arriver. La législation fédérale évolue aussi. La Loi sur la protection de l'environnement a créé un nouveau chapitre consacré à la préservation des ressources naturelles, et de nouvelles ordonnances doivent entrer en vigueur d'ici 2027, lesquelles auront aussi, le cas échéant, des conséquences sur les lois actuelles qui vont être modifiées.

Et puis enfin, il aimerait également dire que, en 2024, un audit spécifique sur la gestion des déchets à Gland a été effectué par une société spécialisée qui avait été mandatée. Elle a évalué les aspects juridiques, organisationnels, techniques, financiers, sociaux, communicationnels et environnementaux. Cela a confirmé la conformité globale du système, un taux de collecte séparée supérieure aux moyennes cantonales, et l'atteinte d'un équilibre financier bien que celui-ci reste fragile. Quelques pistes d'optimisation ont été identifiées, mais là aussi cela reste dans le tir par rapport au Règlement communal.

En conclusion, il est vrai que la Municipalité a des doutes sur ce qu'il faut faire, c'est la raison pour laquelle elle est un peu dubitative et qu'en vérité elle attend la modification du règlement-type pour pouvoir faire ces changements. D'après le Canton, celui-ci devrait arriver dans le courant de 2026, même si cela semble prendre plus de temps que cela. La Municipalité estime qu'il ne serait pas raisonnable de proposer maintenant une modification du Règlement communal avant la fin de la législature, alors que la nouvelle version pourrait finalement ne pas correspondre au règlement-type cantonal qui devrait prochainement arriver. C'est pourquoi, pour l'instant, la Municipalité est encore en stand-by et qu'elle compte rester dans cette attente-là en tout cas jusqu'à ce que le règlement-type lui soit transmis, et cela ne sera pas fait avant la fin de la législature.

- Le président demande à Mme Véronique Villaine si elle est satisfaite de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.
- Mme Véronique Villaine : répond par l’affirmative puisqu’elle entend effectivement qu’attendre un règlement-type a tout à fait du sens. Son objectif aujourd’hui n’était pas d’ouvrir le débat sur la gestion des déchets et s’il fallait ou non faire une taxe au *prorata*. C’était juste par rapport à ce que la Commission avait évoqué, et elle attendait une réponse de la Municipalité à ce sujet, et elle pense que le débat sur le Règlement des déchets se fera lorsqu’il faudra étudier sa révision. Ce n’était pas aujourd’hui le moment de le faire. En tous les cas, elle constate que ce ne sera pas toute suite et cela sera traité par les prochains municipaux.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

DIVERS

12. Nomination d’un membre de la Commission des finances

- Suite à la décision de Mme Isabelle Wegmann de désormais siéger hors-parti, ce poste est à repourvoir.
- Au nom du groupe UDC Ville de Gland, Mme Ahimara Buffat propose la candidature de M. Jean-Daniel Guillod.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, M. Jean-Daniel Guillod est élu membre de la Commission des finances.

- Le président le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission très prenante mais très intéressante, et parfois également aussi plaisante.

13. Divers et propositions individuelles

- M. Aurélien Joye : déclare que la ville de la Gland a, à son sens, une nouveauté concernant la Loi sur la circulation routière (LCR) en pratiquant une vitesse différente en fonction du sens de circulation. Cela concerne la Rue du Borgeaud, où la vitesse est limitée à 30 km/h dans le sens Avenue du Mont-Blanc/Route de Luins, et à 50 km/h dans le sens Route de Luins/Avenue du Mont-Blanc. S’agit-il d’un axe dit de transit (50 km/h) ? Si oui, jusqu’où ? Est-il possible de mettre de la signalisation provisoire ?
- Mme Christine Girod : répond qu’en l’absence de M. le Municipal Gérald Creteigny, il est un peu compliqué d’avoir une réponse précise. Mais elle se demande si cela n’a pas à voir avec des travaux pour lesquels des informations sont peut-être restées, ce n’est pas impossible. Mais la Municipalité va tirer cela au clair et sévir.
- Mme Ahimara Buffat : s’interpelle. Elle a constaté que l’abri à bouquins qui se trouve à la Dôle n’est pas étanche, et cela est bien dommage parce qu’à chaque fois qu’il pleut, les livres à l’intérieur sont complètement endommagés. Elle aimerait savoir s’il y aurait moyen de palier à cet état de fait, et si tel n’est pas le cas, si une autre possibilité pourrait être offerte aux usagers.

- Mme Isabelle Monney : demande à Mme Ahimara Buffat si elle parle bien de la place de jeux de la Dôle, ce que cette dernière confirme. Elle répond que des problèmes ont été rencontrés avec certaines de ces boîtes à livres. Elles avaient toutes été révisées il y a quelques temps, peut-être qu'il faudrait refaire un tour à l'occasion. Elle va informer le Service concerner et vérifier s'il faut réétanchéifier ces boîtes à livres.
- Mme Véronique Villaine : annonce que M. Roger Nordmann, candidat au Conseil d'État, sera en compagnie du groupe PS devant la Migros lundi prochain, à 17h00, pour rencontrer la population. Il s'agit quand-même d'un candidat au Conseil d'État et ce n'est pas tous les jours que l'on en croise à Gland.
- M. Michel Girardet : invite les membres de la Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Stella Motta Larrivé, Mme Stéphanie Larrivé et M. José Caiano intitulé « Étude de faisabilité d'un complexe sportif, culturel et jeunesse à Gland incluant piscine intérieure/extérieure et patinoire polyvalente » à se réunir en fin de séance, vers la scène.
- Mme Regina Bovet : déclare que l'inauguration de la Lake House, soit la Maison du Lac comme certaines personnes préfèrent le dire, a eu lieu le 17 janvier 2026 à la plage. De nombreuses personnes étaient présentes à cette occasion. Elle invite la population à ne pas hésiter d'aller se mouiller là-bas en été comme en hiver. C'était merveilleux et elle remercie la Municipalité et les personnes ayant voté pour ce projet porté par Mme Waltraud Casson.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseillers le jeudi 12 mars 2026 à 19h30, à la Salle communale, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h45.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Samuel Freuler



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexes¹ :

1. Communications du Service des infrastructures et de l'environnement
2. Postulat de Mme Ahimara Buffat et consorts intitulé « Pour protéger Gland : étudier un moratoire sur les constructions »
3. Postulat de Mmes Stella Motta Larrivé et Stéphanie Larrivé intitulé « Développement du concept Fitness Training pour tous et partout »
4. Interpellation de M. Sébastien Bertherin intitulée « Prévention incendie et contrôles de sécurité dans les établissements recevant du public à Gland »
5. Interpellation de Mme Véronique Villaine, au nom de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales, intitulée « Modification du Règlement communal sur la gestion des déchets, point sur la situation »

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland